

WEBER JUNIUS HART PIANOS EMERSON. KRAUHAU HARDMAN.

FAITS DIVERS.

Température du 13 novembre 1898.

Thermomètre de E. A. LAUREN, Opticien No 143 rue de Canal, entre Canal et St-Roch.

Fahrenheit Centigrade 7 h. du matin... 50 17

Midi... 62 17

3 P. M... 64 18

6 P. M... 62 17

Mort du jeune capitaine Elmore Dufour.

Le capitaine Elmore G. Dufour de la compagnie I, 2^e second régiment de la Louisiana établie à Savannah...

Le capitaine Elmore Dufour n'était âgé que de 24 ans et il mourut, général, d'une nature expansive, très populaire, il avait déjà un beau grade, était capitaine à l'âge de 20 ans...

Membre du 4^e Bataillon avant d'être attaché à l'armée volontaire, il était le frère du Col. William G. Dufour, 2^e régiment. Un autre de ses frères, H. Generes, est employé à la Seconde Cour.

Informations Demandées.

Le Comité du Conseil de Ville, Brahear, a reçu de M. J. Epps, de Savannah, Géorgie, une lettre demandant des renseignements sur son frère, R. E. Epps, disparu il y a déjà quelques temps, et dont il voudrait avoir des nouvelles.

On établit les deux nouvelles cours criminelles de ville? Voilà une question qui continue à préoccuper nos autorités. L'ordonnance présentée par M. Claiborne spécifie qu'elle s'ouvrira dans les locaux des sections A et B de la cour criminelle de district, aux heures où ces locaux seraient disponibles.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

Le nouveau juge Duggan trouve les termes de l'ordonnance de M. Claiborne inconstitutionnels. Quant à limiter les heures où ces cours doivent s'ouvrir, le juge Duggan déclare qu'il ne peut pas se prononcer sur ce point.

VENTES A L'ENCAIN. E. Curtis. Auguste Huard. Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

VENTES A L'ENCAIN. Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriétés Foncières Améliorées. Biens situés et lots de terre vacants à Bâti, Avenue Bienville, rue des Douanes, Grand Canal, etc.

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

VENTES A L'ENCAIN. Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE. SAUS RESERVE NI LIMITE. Grande Vente de Propriétés Foncières

A LA FOLLE ENCHERE. LA JOYE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES, No 2212 Avenue Canal, avec de Vastes Terrains.

LE SPLENDE SITE A BATIR A L'ENCOIGURE des Avenues Canal et Galvez.

TROIS BEAUX GRANDS LOTS POUR BATIR. Sur l'Avenue Galvez, entre les Avenues Canal et Cleveland.

UN SUPERBE ET VASTE MORCEAU DE TERRE DANS LE COUR DE LA VILLE EN FACE DU PARC DE VILLE ET AVANT CHEMIN DE LA METRIE.

UN SITE SPLENDEUR SUR LE VIEUX BASSIN, A L'ENCOIGURE de la Promenade Garond-let et des Bues Touasse et Tremé.

Le Désirable et Amélioré Ilet de Terre, VIS-A-VIS LE PARC DE VILLE, Chemin de la Métairie, rue St Patrick, Orléans et St Pierre.

L'ancienne Etablie Laiterie de CANTEROJ et Propriété de Résidence, Avenue Bienville, rue Odoan, Géniois et Télémaque.

SUCCESSION DE PIERRE N. CANTEROJ. No 50,895-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

VENTES A L'ENCAIN. E. Curtis. Auguste Huard. Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

J. H. O'Connor & Cie. Propriété-Cottage Dans le Troisième District. Sur la rue Bons Enfants.

Entre les rues Barthélemy et Marat. No 56,513-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Wm. P. Curtis. ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Jonte Eques.

Succession de Jonte Eques. No 57,478-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE. Propriété No 633 AVENUE DE L'ESPLANADE.

Propriété No 639 RUE QUARTIER. No 54 091-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Jonte Eques.

Succession de Jonte Eques. No 57,478-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer un Partage. Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété Nos 635 et 636 RUE DE LA PAIX. Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.